



DL 1-1-2-72265301

90
28

LA VIE COMMUNALE

DE

PLAISIR

DE 1900 A 1980



HIER

AUJOUR'HUI

DEMAIN

FÉVRIER 1971

Première Partie

4° Lk⁷
58609

DL 23-10-1973 05362 W



AVANT-PROPOS

A l'image de tant d'autres communes de la grande région parisienne, notre vaste localité prend une expansion qui lui confèrera vers 1980, le caractère d'une ville importante.

Avant de traduire les principaux éléments de sa vie future et pour mieux la faire connaître de l'habitant, il est apparu souhaitable de la décrire à partir du début de notre siècle.

Les archives municipales ont été compulsées afin d'officialiser avec sincérité les textes de la présente brochure.

Pour rendre ceux-ci plus vivants, il a été fait appel à la mémoire de quelques Plaisirois de souche et davantage encore à la photo empruntée à la collection de M. Pierre Verdier, ancien buraliste à Plaisir.

C'est ainsi que ce film des documents sur le passé lointain de la commune a pu être présenté à la méditation des habitants.

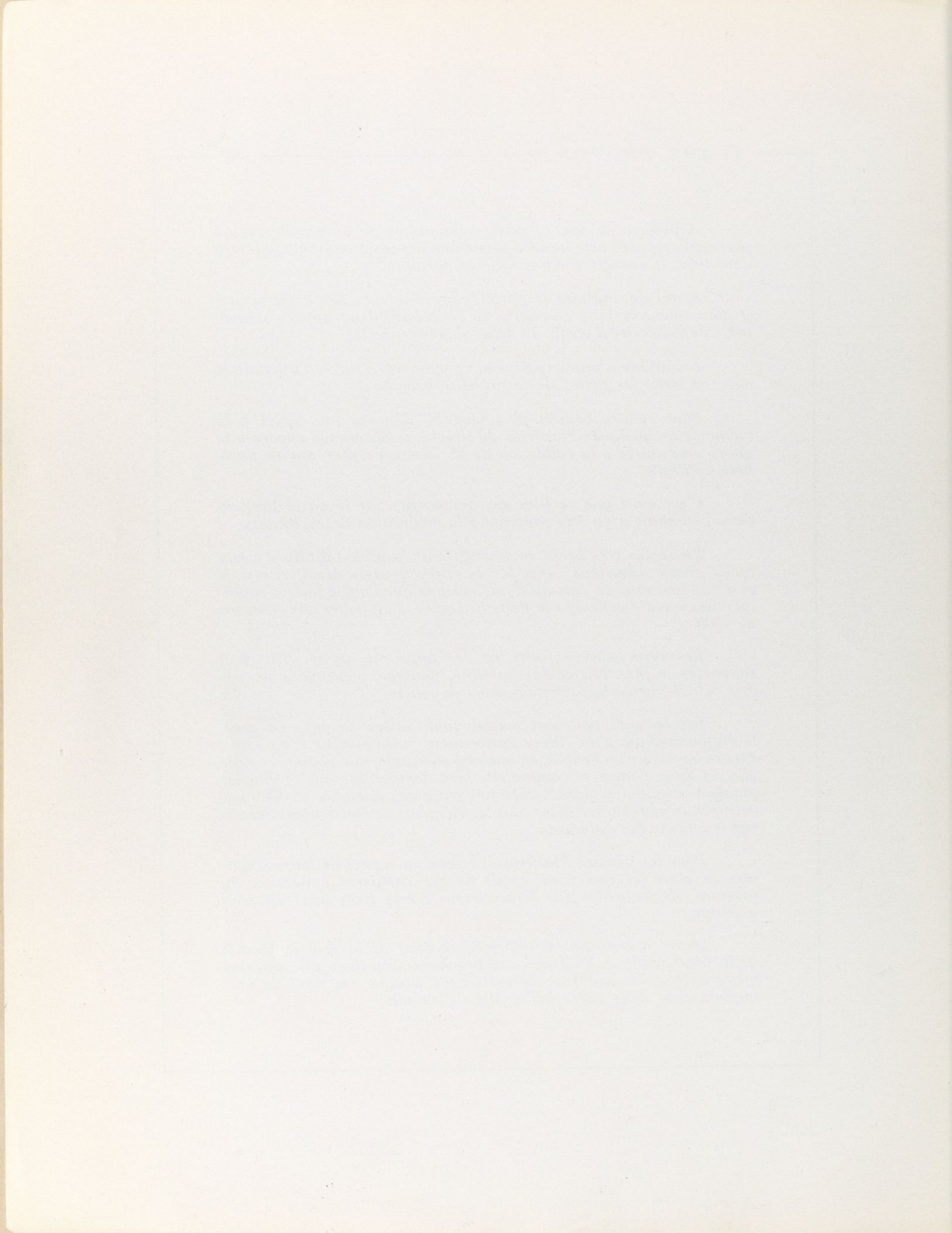
En textes très brefs, mais suffisants, semble-t-il afin d'éviter qu'ils soient ennuyeux pour les lecteurs, ceux-ci découvriront le passé de leur cité, en partant d'une période que l'on se plaît à rappeler comme étant celle de « la Belle Epoque », c'est-à-dire aux environs de 1900.

Les principaux extraits de ce rappel du passé, s'ils sont rapportés le plus fidèlement possible, pourront cependant ne pas être situés chronologiquement dans le temps.

Les lecteurs pourront malgré tout, suivre de page en page, la métamorphose d'un village entièrement rural comme il en existe encore beaucoup en France, en une cité mi-rurale, mi-urbaine, comme elle est de nos jours et comme elle sera demain, lorsque l'immense plaine aux moissons dorées aura fait place aux quelques 15.000 logements, auxquels s'ajouteront tous les éléments de construction nécessaires à la vie des habitants.

Pour les anciens Plaisirois, ce sera un rappel de leurs souvenirs et pour les nouveaux venus de ces dernières années et du moment, ils n'auront plus le sentiment d'être fixés dans un pays inconnu.

Quant à ceux qui rejoindront le rang de la grande famille de la future ville de Plaisir, cette brochure sera dans une certaine mesure, le guide qui leur permettra de décider ou non, de leur implantation dans notre belle ville de demain.



La Commune, réalité humaine

La commune est une « communauté territoriale ». Elle s'administre librement par des Conseils élus. Avec elle, nous touchons aux assises mêmes de la France.

La commune est un fait social, le plus ancien de tous, sans doute. Elle est née sur un terroir donné et dans des conditions imposées le plus souvent par la nature, de l'association des hommes et de leur esprit d'entraide.

Arbre séculaire, prolongeant dans notre sol de puissantes et vivantes racines, elle est une réalité humaine et sociale, tandis que les autres groupements (département, province, patrie même) comportent toujours une certaine part d'abstraction ou ne sont, comme les arrondissements et les cantons, que de simples circonscriptions administratives.

La dénomination de maire (du latin, major) qui veut dire l'ancien et qui s'applique à son premier magistrat, est d'ailleurs pleine de sens. Elle évoque le groupement familial, la tribu primitive, dont l'ancien était le chef.

A proprement parler, le champ de la vie municipale consiste à organiser tout d'abord, la vie sociale élémentaire, celle des individus et des familles.

La commune suit l'individu de la naissance à la mort, de l'acte de naissance à l'acte de décès.

C'est une grande famille dont les conseillers municipaux et le maire gèrent les intérêts, administrent les biens, protègent la santé, réglementent la vie commune, défendent les droits et les libertés.

La vie municipale est à l'échelle de l'homme. La mairie est la maison commune, la maison de Tous. Le maire est celui qui donne un visage humain à la loi.

Mais, en même temps qu'elle gère les intérêts propres de la commune, la municipalité est aussi l'intermédiaire, le relais indispensable entre le pouvoir central et les citoyens.

La commune ne doit donc pas être considérée seulement comme le centre de la vie locale. Elle est aussi, elle est même surtout, la circonscription élémentaire de très nombreux services administratifs de l'Etat.

A la mairie, où conseillers municipaux et maire gèrent les intérêts propres de la commune, s'organisent aussi les éléments de la vie nationale.

La vie politique avec la liste électorale, l'organisation et la mobilisation de l'armée avec le recrutement et les réquisitions, la vie financière et économique avec le cadastre, les déclarations de toutes sortes et les statistiques, la démographie avec le recensement, l'assistance avec l'instruction des demandes d'allocations, la police avec les cartes d'identité, etc.

Le maire se trouve ainsi investi à la fois de fonctions proprement communales exercées par lui sous le contrôle et sur l'impulsion du Conseil municipal, et d'attributions qui lui sont confiées à titre personnel et en tant que représentant de l'Etat dans la commune.

Pour ces dernières, il n'est plus responsable devant le Conseil municipal, mais devant le représentant de l'Etat, c'est-à-dire devant le préfet.

Bien plus, il ne faut pas oublier que, dans tous les actes de la vie municipale, Conseil municipal et maire, ne peuvent agir que sous la tutelle du représentant de l'Etat. C'est là ce que l'on appelle la tutelle administrative.

DE 1896 A 1971

**Liste des Maires
qui ont géré la Commune**

<i>François DELAISSE</i>	1896-1900
<i>Jean-Baptiste RICARD</i>	1900-1903
<i>Félix SOYER</i>	1903-1908
<i>Alfred CHAMPY</i>	1908-1912
<i>Laurent DESPLACES</i>	1912-1925
<i>Emile SOYER</i>	1925-1935
<i>Alfred CHAMPY</i>	1935-1944
<i>Docteur ANGLADE</i>	1944-1945
<i>Roland REUILLE</i>	1945-1971

Le docteur Anglade était le président du Comité de Libération

Date	Description	Amount
1904-1008	Edith Zoyer	
1904-1012	Alfred Champy	
1904-1013	James DeBorja	
1904-1015	Edith Zoyer	
1904-1014	Alfred Champy	
1904-1042	Robert Kneiff	
1904-1011	Robert Kneiff	

La Banque Agricole et Commerciale de France

Deuxième Partie

Deuxième Partie

Plaisir dans un passé très lointain

Plaisir est un très vieux village qui fut habité certainement dès les temps préhistoriques.

A l'époque féodale, il faisait partie de la seigneurie du bourg voisin, Neauphle-le-Château.

Les archives des Capétiens le mentionnent déjà quand les comtes de Meulan étaient des suzerains.

Longtemps rattachée au duché de Bretagne, cette baronnie de Neauphle-le-Château-Plaisir, passa sous François 1^{er} à la couronne de France.

On sait qu'Anne de Bretagne avait épousé successivement Charles VIII et Louis XII. Sa fille, Claude de France, fut la femme du duc d'Angoulême devenu roi de France sous le nom de François 1^{er}.

Or, ce souverain disposa du fief de Neauphle-le-Château-Plaisir en faveur de sa maîtresse, Anne de Pisseleu (1537).

Son fils Henri II, devenu roi, imita son père et fit construire pour Diane de Poitiers, le château d'Anet où cette grande dame fut enterrée.

Les actes notariés et autres documents d'archives, permettent de reconstituer l'histoire locale jusqu'à la Révolution.

L'un de ces seigneurs, connu dans l'histoire sous le nom de comte de Maurepas, fut ministre de Louis XV et mourut en 1781.

Le dernier seigneur de Plaisir (et de Neauphle-le-Château), Louis-Hercule Timoléon de Cossé Brissac, devint gouverneur de Paris et commandant de la garde de Louis XVI.

Il fut massacré à Versailles en 1792, mais il est possible que la lignée compte encore à l'heure actuelle, de nombreux descendants.

Ces temps révolus ont cependant laissé des vestiges de leur grandeur. L'église avec ses deux autels, remonte au XIII^e siècle. Le château, résidence aux lignes harmonieuses dans un parc ravissant, est propriété privée.

LE CHATEAU LE GRAND CANAL

De nos jours, ce château implanté en lisière des bois, est classé, ainsi que son parc ceint de hauts murs.

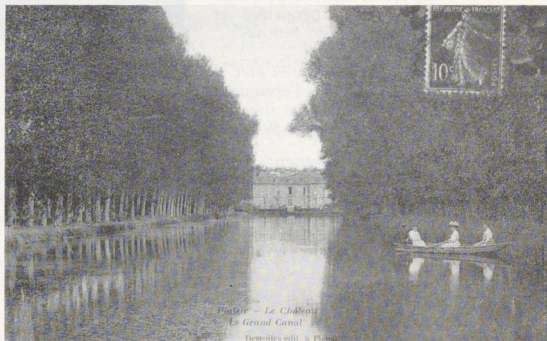


TABLE DES MATIÈRES

Pages	Première partie
3	Avant-propos
5-6	La commune, réalité juridique
7	L'acte des maires qui ont été la commune
	Deuxième partie
11-14	État de la commune au passé, état présent
	Troisième partie
16	Le plan de la commune, état du
17-21	Notre commune à l'état des lieux
	Quatrième partie
22-24	Chemins faisant partie des
	Cinquième partie
25-26	Le problème de l'aménagement
27-32	L'organisation des services
	Sixième partie
33-37	Quatre années de participation, ou les perspectives de l'habitant à son
38-41	à l'habitat
42-47	Le problème juridique des services municipaux
	Septième partie
48-50	La commune en matière de 1982
51-52	Plan d'urbanisme de l'aménagement des logements
	Établir des logements sur le territoire de l'habitat, les modes de
53	S.A.C.
54-55	Produit intercommunal, Plan de l'habitat
56	Conclusion
57	
58	

Imprimerie AUBERT
6, avenue de Sceaux
78 - VERSAILLES
— 2-71 - 3302 —
Dépôt légal : 6140

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

